

Visibilité et droit de parole

Abolition ou trafic

MARIA NENGEH MENSAH

The author argues that all women, including sex workers, have the right to live as free citizens, to express themselves without censure and to participate equitably in collective life.

Seront entendues uniquement celles qui acceptent de redéfinir leurs pratiques prostitutionnelles en termes d'abus, de violations, de survie forcée ; ou qui disent avoir enfin « échappé à la prostitution ».

She points to the need for all feminists to work together toward creating a world without exploitation and where sexuality and women's work is not subject to taboos and/or controls, be they feminist or patriarchal.

La montée du mouvement contre la traite et le trafic des femmes¹ expose, dans un discours contemporain, la prostitution en tant que manifestation extrême de l'oppression et de la subordination systématique des femmes du monde entier. Ce discours féministe critique le concept de choix individuel et ne reconnaît pas le droit de parole à celles qui se disent « travailleuses » dans l'industrie du sexe. Les libertés fondamentales d'apparaître, de s'associer et de s'exprimer, sont perçues comme les signes d'une acceptation aveugle par les femmes qui font la prostitution de leur propre violation physique, matérielle et symbolique. Il est ainsi impossible d'entrevoir celles-ci comme des citoyennes à part entière et d'entendre leurs réelles revendications. La présente communication abordera ces deux perspectives, contradictoires certes, mais qui peuvent être ralliées sous le vocable de « perspectives féministes ». Par féminisme, on entend de tous côtés, qu'il s'agit

d'une prise de conscience ... individuelle ... et ... collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit aussi d'une lutte pour changer les rapports et cette situation. (Toupin 1997 : 7)

Le féminisme a longtemps été perçu comme une théorie et une pratique marginales ... à l'extérieur des paradigmes

dominants, apparemment neutres. Pour certaines même,

le féminisme cesse d'être féministe du moment où il perd son statut marginal [d'extériorité] par rapport aux autres disciplines ou par rapport aux institutions. Si le féminisme fait partie de l'institution, s'il s'incorpore comme une connaissance parmi les autres, il ne modifie plus rien à l'ensemble ; il devient lui-même une institution et cesse d'être un mouvement—mouvement politique, mouvement théorique, mouvement tout court au lieu de fixité. (Bowlby)

Reste que le féminisme a acquis sa notoriété et demeure l'analyse la plus aiguisée de la sexualité en général et de la prostitution, l'approche la mieux articulée face aux questions et enjeux sociopolitiques que rencontrent les femmes. Mais la position féministe n'en est pas moins plurielle et elle fait l'objet de nombreux débats (Parent 1994).

Historiquement, dès le XIX^{ème} siècle, le commerce des services sexuels fait l'objet d'une condamnation par les groupes féministes. La femme qui vend des services sexuels est perçue comme une victime, cible d'une moralité punitive et misogyne, et la critique féministe s'oriente vers l'évaluation du pouvoir des hommes et le rôle de l'État. La solution est d'amener les hommes aux standards de vertu des femmes et d'amener l'État à abolir les réglementations qui augmentent la vulnérabilité sociale des femmes prostituées (Walkowitz). Au XX^{ème} siècle, plusieurs autres courants de la pensée féministe (libérale, radicale, marxiste, socialiste) sous-tendent différentes analyses du caractère oppressif des rapports sociaux de sexe à l'intérieur desquelles la problématique de la prostitution trouve sa place. C'est entre les années 1970 et 1990 que l'on conçoit d'emblée le commerce des services sexuels comme un symbole de l'infériorité sociale et économique; la prostituée étant perçue comme une victime des structures économiques et patriarcales (Parent 2001). Cette victimisation renvoie tantôt aux conditions d'inégalité et de discrimination auxquelles sont confrontées les femmes sur le marché du travail (Brock), tantôt aux conditions d'appropriation de la sexualité et du corps des femmes par les hommes (Barry). La critique n'épargne pas la « classe des hommes » clients, souteneurs, policiers ou autres, et l'intervention de l'État constitue moins une réponse qu'une partie du problème lui-même.²

Parallèlement, dans divers pays, émerge un mouvement

des travailleuses du sexe d'un espace citoyen?

international des femmes engagées dans l'industrie du sexe qui défend leurs intérêts propres. La prostitution est envisagée comme une réalité s'inscrivant dans la myriade de décisions personnelles ou de « choix contraint »³ que les femmes exercent et qui sont non seulement liés à des droits humains fondamentaux, mais surtout qui devraient pouvoir être exercées en sécurité et avec dignité (Pheterson 1996). Ces femmes envisagent que la prostitution forcée qui crée des victimes ne peut être combattue que si l'on accorde une reconnaissance sociale à la prostitution volontaire (Thiboutot 1994); elles proposent une nouvelle définition de la prostitution et une nouvelle image des prostituées qui mettent en cause et la morale traditionnelle et la morale féministe (Pheterson 1989).

Ces différentes perspectives sont toujours d'actualité au XXI^{ème} siècle dans le cadre de la montée du mouvement international contre le trafic des personnes. Toutefois, je constate une confusion flagrante au niveau de ce discours contemporain. Deux approches féministes s'opposent entre elles à un point tel qu'elles semblent aller à l'encontre des objectifs d'inclusion de toutes les femmes, de révolte contre l'exclusion et de lutte pour changer les rapports de marginalisation et de subordination des femmes, y compris les plus marginales.

Deux siècles après les premiers écrits féministes autour du thème de la prostitution, sur la scène de la mondialisation, les perspectives féministes abolitionnistes occultent l'expérience des femmes prostituées dans la mesure où celle-ci ne correspond pas au cadre analytique privilégié. C'est-à-dire, par exemple, que les femmes prostituées qui ne se définissent pas comme victimes de la domination masculine ne peuvent être entendues. Seront entendues uniquement celles qui acceptent de redéfinir leurs pratiques prostitutionnelles en termes d'abus, de violations, de survie forcée ; ou qui disent avoir enfin « échappé à la prostitution ».

La récupération des témoignages de femmes-victimes renforce largement cette perspective féministe dominante, l'abolitionnisme : on récupère les trajectoires personnelles de certaines femmes au profit d'une volonté d'abolir toute « autre voix ». Ainsi, Gunilla Ekberg⁴ précise que :

Pour l'analyse féministe, il est essentiel d'être à l'écoute de la réalité des femmes et des filles. Au lieu d'être sensibles aux prétentions de l'industrie de la prostitution et de ses défenseurs, nous devons nous intéresser

aux femmes et aux filles. Qu'ont-elles à nous dire de l'industrie de la prostitution? Aucune femme ou fille que j'ai rencontrée pour les besoins de mon travail n'a

La prostitution est envisagée comme une réalité s'inscrivant dans la myriade de décisions personnelles que les femmes exercent et qui devraient pouvoir être exercées en sécurité et avec dignité.

affirmé avoir choisi de devenir « prostituée ». Aucune ne voyait la prostitution comme un travail ou comme une façon de se libérer. Aucune d'elles n'a jamais consenti à être violée par un nombre sans fin de mâles anonymes [je souligne]. (Ekberg 13)

Dans cette optique, l'on consentira aisément à voir que les femmes qui oseront nommer autrement leur place dans l'industrie du sexe—par exemple, celles qui entrevoient la prostitution comme un travail, seront co-optées, automatiquement perçues, voire récupérées, à titre de vilaines complices. On va jusqu'à les appeler des promotrices aveuglées constituant un « lobby pro-prostitution » (Ekberg 3). On tente ainsi de démontrer que les arguments des personnes qui font la prostitution sont basés sur de fausses prémisses qui ne tiennent pas compte de facteurs élémentaires, tels que la spécificité du genre et les rapports de pouvoir foncièrement inégaux entre les hommes et les femmes. Comme si, la revendication première des associations de femmes prostituées de pouvoir « travailler en sécurité et avec dignité » n'était pas justement une mise en garde contre les effets pervers de ces mêmes rapports sociaux.

Du coup, la perspective féministe abolitionniste est, à son tour, récupérée par les tenants du modèle prohibitionniste, c'est-à-dire par les systèmes juridiques et les forces policières dont l'objectif ultime concerne la répression du travail du sexe dans ses formes les plus visibles. L'application de la loi permettant de « nettoyer » les quartiers où travaillent des femmes prostituées, en ciblant la visibilité et l'accessibilité aux services sexuels qui se déroulent dans des lieux publics, dont la rue (Gemme et Payment). La *prostituée* devrait se soustraire au regard

du *public*, aux yeux des conseillers municipaux et autres *autorités publiques*. Selon un représentant du Service de police de Montréal, « Elle dérange les citoyens, les résidents »⁵... comme si entre la citoyenneté et la prostitution un gouffre impossible s'était dessiné.⁶

En deux temps, deux mouvements. On assiste au trafic non plus des personnes elles-mêmes, mais bien des perspectives féministes: (1) transport des revendications des femmes prostituées en termes d'une complicité avec leur oppresseur d'une part, (2) déplacement aussi de l'argumentaire féministe abolitionniste vers les porte-parole étatiques, d'autre part. Et force est de constater qu'en bout du compte ce que l'on réussit à abolir n'est plus

Réussit à abolir n'est plus la prostitution en soi, mais bien l'espace citoyen de certaines femmes, la capacité de dire leur point de vue et, ce faisant, de participer à la vie collective et sociale.

la prostitution en soi, mais bien l'espace citoyen de certaines femmes, la capacité de dire leur point de vue et, ce faisant, de participer à la vie collective et sociale.

Et si les femmes prostituées étaient citoyennes? Si elles étaient aussi féministes? Voilà un espace à découvrir...

Né officiellement au début des années 1970 aux États-Unis et en Europe, le mouvement des travailleuses du sexe s'est étendu au reste de la planète à partir du milieu des années 1980 et rassemble aujourd'hui des groupes de travailleuses du sexe des cinq continents. En somme, selon Claire Thiboutot,⁷ ces associations poursuivent l'un, l'autre ou l'ensemble des objectifs suivants: offrir soutien et information; lutter contre la discrimination; promouvoir la décriminalisation des métiers du sexe; contrer l'isolement; et soutenir le développement des solidarités. Qui plus est, depuis 30 ans, « l'auto-organisation des travailleuses du sexe a permis leur émergence comme sujets de leurs expériences et de leur parole » (2001: 10). Ainsi, la lutte des travailleuses du sexe est une lutte pour le respect de leurs droits humains fondamentaux, droits qui leur sont niés systématiquement dans un contexte socio-juridique où elles sont considérées comme des criminelles et stigmatisées comme putes.⁸

Généralement on nomme « travail du sexe »⁹ l'ensemble des pratiques où il y a échange d'argent ou de biens contre un ou des services sexuels: la prostitution de rue, les services d'escortes, la danse nue, le massage érotique, le téléphone érotique, etc. Du point de vue des personnes qui exercent ces pratiques, le concept de travail du sexe permet de mettre de l'avant la dimension économique de ces activités. Il implique non pas une identité ni une caractéristique sociale, légale ou psychologique des personnes qui le pratiquent, mais bien « une activité

génératrice de revenu » (Kempadoo et Doezema). Autrement dit, selon Thiboutot, le travail du sexe consiste en la vente de sa force de travail pour l'accomplissement d'actes de nature érotique ou sexuelle contre rémunération. La capacité pour une travailleuse du sexe de négocier les différents termes de ses services (actes, tarifs et durée) dépend des conditions dans lesquelles elle travaille. Ces conditions sont extrêmement variables selon les contextes impliqués.

De même qu'il y a différentes pratiques et conditions de travail du sexe, il y a autant de personnes différentes qui travaillent dans l'industrie du sexe. Les activités de l'industrie étant dans plusieurs cas illégales, elles se pratiquent dans la clandestinité et changent fréquemment de lieux; d'où la difficulté à tracer un portrait représentatif des personnes qui y travaillent, selon Thiboutot. Les médias et la plupart des recherches effectuées à ce jour ayant porté leur attention principalement sur les segments les plus visibles des pratiques de travail du sexe (la sollicitation dans la rue), il est difficile de faire des généralisations à propos de l'ensemble des travailleuses. Comme le soulève Gail Pheterson (2001), nous avons peu d'information sur des femmes qui ont pratiqué le travail du sexe au cours de leur vie mais qui n'ont jamais fait partie de populations captives:

De nombreuses études sur les prostituées sont fondées sur des prostituées détenues, utilisatrices de drogue par voie intraveineuse, hospitalisées, ou sur des enfants qui ont fui leur famille à la suite de sévices et tentent de survivre dans la rue. Ces études nous apprennent quelque chose sur les détenues, les utilisatrices de drogue par voie intraveineuse, hospitalisées ou les enfants fugueuses (...), mais elles ne fournissent pas un profil de « La Prostituée ». (47)

Parallèlement, le mouvement des travailleuses du sexe reconnaît la prostitution et le travail du sexe comme l'une des grandes institutions à la base de l'oppression des femmes; dans la même lignée que « la contrainte à l'hétérosexualité, à la maternité et au mariage » (Rich). Tout comme les féministes ont lutté et luttent encore pour la reconnaissance du travail « invisible » des femmes à l'intérieur de ces institutions—éducation des enfants, soins aux malades, travail domestique, etc.—et contre les abus et les violences qui y prennent place, les travailleuses du sexe revendiquent la même reconnaissance en ce qui concerne le travail du sexe. Sans cette reconnaissance, explique Claire Thiboutot, « nos stratégies et nos actions visant à des changements relatifs aux conditions de vie et de travail des femmes sont voués à l'échec: cette reconnaissance passe par la décriminalisation complète de la prostitution » (2001: 12).

En effet, selon Thiboutot, toute stratégie abolitionniste (qui vise nécessairement la criminalisation) contribue au maintien de la clandestinité de l'industrie et accroît les

possibilités d'abus. De plus, définir la prostitution et le travail du sexe comme formes d'exploitation sexuelle et violation des droits humains des femmes, tel qu'il est fait dans un cadre d'analyse abolitionniste, a de graves conséquences pour l'ensemble des femmes car cette définition maintient le caractère illicite et transgressif de l'institution de la prostitution et soutient la pérennité du « stigma 'pute' » (2001: 12).

Pour Gail Pheterson, la stigmatisation entourant la pute, quoique ciblant en premier lieu les femmes prostituées, contrôle toutes les femmes. Si les prostituées et autres travailleuses du sexe représentent la pute, et par définition sont coupables, les autres femmes sont toujours suspectes. Instrument de contrôle efficace, le stigmate pute réaffirme la tendance sexiste à vouloir attaquer toute femme ou groupe de femmes considérées trop autonomes, par résistance ou par expression—et ce, particulièrement au niveau de l'autonomie ou de l'expression sexuelle. Qui plus est, selon Thiboutot (2001), ce stigmate pervertit le langage des travailleuses du sexe. Par exemple, lorsqu'elles énoncent vivement le slogan « Mon corps c'est mes affaires! », ceci n'équivaut pas, de leur point de vue, à « vendre son corps » et ne saurait être comparé à la vente d'organes. Cette dernière comparaison, apparemment, ne correspondrait pas à l'expérience des femmes qui pratiquent une forme ou une autre de travail du sexe. En effet :

celles-ci n'expérimentent pas une perte irréversible de quelque chose de profondément essentiel et vital à leur corps et à leur personne à travers la pratique du travail du sexe. L'idée que l'on se fait d'une telle perte a plutôt à voir avec la définition sociale d'une pute, d'une femme déchue, c'est à dire d'une femme qui a perdu respectabilité et légitimité à cause de son comportement sexuel transgressif. (12)

En revanche, la perspective féministe abolitionniste préconise des idées contraires : qu'en nommant les femmes travailleuses du sexe,

on ignore la violence, la pauvreté et l'oppression, qui les mènent à la prostitution et qui les y confinent. On légitime également l'industrie de la prostitution comme secteur économique au lieu de la voir comme un système d'exploitation qui détruit la vie de millions de femmes et de filles chaque année. (Ekberg 5)

Selon Ekberg, le « lobby de la prostitution » voudrait faire croire qu'elle est une libération sexuelle pour les femmes et qu'elle leur permet d'exprimer pleinement leurs fantasmes sexuels. Toujours dans cette optique, ceci serait une fausse analyse basée sur l'acceptation inconditionnelle du concept libéral de choix individuel qui sous-entend que les femmes sont violées seulement si elles ne consentent pas au viol.

Quand une femme a été utilisée comme un objet sexuel

par les hommes depuis son enfance, elle intègre peu à peu le message à l'effet que sa valeur n'est que le sexe. Son corps ne lui appartient plus et son respect et sa confiance en elle sont détruits par les auteurs de son assujettissement. Parler de choix dans ce contexte est en même temps cruel et insensé (Ekberg 4).

Les deux perspectives féministes situent le trafic des personnes et l'immigration des femmes liée au travail à l'intérieur du contexte des rôles féminins traditionnels, des désavantages structurels dont les femmes sont l'objet dans un marché du travail sexué, et de la féminisation de la pauvreté à l'échelle mondiale.¹⁰ Mais encore, il y a clivage et affrontements...

Toutes les travailleuses devraient être protégées des situations d'exploitation mais cela doit être fait via des lois contre les abus et non pas des lois contre la prostitution.

Pour le mouvement des travailleuses du sexe, il faut lutter contre la violence, la pauvreté et l'oppression, et donc contre les politiques économiques, nationales et internationales, qui accroissent la pauvreté des femmes et ont un impact sur leurs conditions de vie. Il faut lutter pour la reconnaissance et la légitimité du travail formel et informel des femmes. Il faut questionner les politiques d'immigration des pays occidentaux qui réduisent les capacités des femmes d'immigrer et de travailler légalement. Il faut encourager l'application des lois et des efforts pour arrêter la fraude et la coercition dans l'embauche et le recrutement des femmes que ce soit dans le cadre du travail domestique, manufacturier ou du sexe. Toutes les travailleuses devraient être protégées des situations d'exploitation mais cela doit être fait via des lois contre les abus et non pas des lois contre la prostitution. Il faut s'assurer que les droits humains des femmes en tout temps et en tout lieu soient respectés: le droit à un travail salarié, le droit d'immigrer, le droit à des bonnes conditions de travail, le droit à la dignité. En somme, pour le mouvement des travailleuses du sexe, revendiquer la reconnaissance du travail des femmes, même si ce travail est lié aux rôles traditionnels et aux institutions patriarcales, c'est affirmer que « ce travail-là n'est pas banal » et c'est favoriser sa transformation dans l'intérêt de toutes les femmes (Thiboutot 2001 : 15).

Pour la position féministe abolitionniste, ces droits ne peuvent être accordés à ceux et celles qui participent au maintien d'une institution patriarcale, la prostitution, qui rend possible et exige la traite et le marché du corps des femmes; il faut revendiquer « le droit de ne pas se prostituer » (Kennedy). Il importe donc de ne jamais dissocier la prostitution des autres formes de violence masculine

contre les femmes et les filles, ni de l'assujettissement systémique des femmes par des hommes dans tous les pays du monde.

En guise de conclusion, il m'a paru important d'étayer ces différences (trop souvent) irréconciliables—tant sur le plan épistémologique qu'au niveau de l'action politique. J'ose espérer que les féminismes remis en cause ici pourront intérioriser toutes leurs marges et se nourrir d'une nouvelle définition (plus inclusive) de la citoyenneté des femmes. J'ose espérer que toutes les femmes pourront s'exprimer et être entendues à leur juste valeur, comme citoyennes à part entière...

Si la citoyenneté peut accommoder la diversité et éviter de limiter les droits de certaines, elle ne doit donc pas être unidimensionnelle, conçue comme étant un « statut » étroitement défini... Si la citoyenneté peut être définie de manière plus flexible, comme une « relation » dynamique qui reflète les diverses facettes de l'individu dans un monde démocratique de plus en plus complexe... Et si l'individu peut être membre de plusieurs communautés à la fois—par exemple, être à la fois féministe et prostituée, ses allégeances multiples ne doivent pas nécessairement être conflictuelles (Segal), mais au contraire, les allégeances multiples peuvent être productives, fructueuses et génératrices de nouveaux rapports de force et lieux de savoir...

Alors, à titre de citoyennes féministes nous avons le devoir de travailler à créer un monde sans exploitation... ; où la sexualité et le travail des femmes n'est plus assujettie aux tabous, aux contrôles, aux violences matérielles et symboliques des discours dominants, tant patriarcaux que féministes. Nous avons le devoir surtout, de mener à terme les revendications réelles de toutes les femmes.

Ainsi, tout comme les citoyennes féministes et travailleuses dans l'industrie du sexe dont on cherche sans cesse à trafiquer la parole, nous avons : « le droit de dire 'non', le droit de dire 'oui' et le droit de dire 'je charge tant' ».¹¹

Maria Nengeh Mensah est professeure-chercheuse à l'École de travail social et à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM. Elle mène actuellement une recherche, financée par le FQRSC, sur le discours féministe sur la prostitution au Québec.

¹Depuis les années 1930, on assiste à un intérêt international et grandissant pour les questions humanitaires soulevées par la traite des êtres humains. Lorsqu'elle implique des femmes, la traite (et le trafic) des personnes est considérée sous l'angle de la prostitution et de l'esclavage sexuel. Pour une excellente synthèse de l'historique de ces intérêts et des enjeux féministes qu'il soulève, il faut voir : Toupin (2002).

²On retrouve ici les tenants d'une approche féministe radicale matérialiste tels qu'exposés par Colette Guillaumin.

³Expression empruntée à mon collègue Michel Parrazzelli.

⁴Guinilla Ekberg est une avocate suédoise rattachée à la

Coalition Against Trafficking in Women qui fut de passage à Montréal en novembre 2001 dans le cadre de diverses formations sur la prostitution et le trafic sexuel offertes aux groupes de femmes du Québec.

⁵Propos tenu lors de la discussion en plénière le 7 mai 2002 dans le cadre d'un séminaire sur la criminalisation et le travail du sexe organisé par le Réseau juridique canadien VIH/sida en collaboration avec Stella et Action Séro-Zéro.

⁶Ce gouffre est relaté dans les documents de divers comités montréalais. En particulier, voir : Comité du Bloc Québécois sur la prostitution de rue et Sansfaçon.

⁷Claire Thiboutot est la Directrice générale de Stella et est impliquée dans le mouvement des travailleuses du sexe depuis dix ans.

⁸D'autres groupes que ceux des travailleuses du sexe dans le monde travaillent pour décriminaliser ou réglementer l'industrie du sexe afin d'éliminer la stigmatisation des femmes prostituées et autres travailleuses du sexe. Un nombre croissant de gouvernements qualifie le « secteur du sexe » de source de création d'emplois pour les femmes et de source importante de devises étrangères. À ce sujet, voir : Raymond.

⁹Les premiers usages du concept de « travail du sexe » sont relatés par Carol Leigh. De plus, au Canada, lorsqu'on a réalisé que l'article du Code criminel régissant la sollicitation était sexiste et discriminatoire à l'endroit des femmes (la loi ne s'appliquait pas aux hommes qui vendaient des services sexuels contre rémunération), on a adopté l'expression « travail du sexe » pour tenter de neutraliser le stéréotype sexuel inhérent à la compréhension juridique des activités prostitutionnelles. Pour plus de détails, il faut voir : Allman; AIDS Vancouver; HIV Social, Behavioural and Epidemiological Studies Unit de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto; et le Sex Workers Alliance of Vancouver, 1999.

¹⁰Le Global Alliance Against Traffic in Women a publié bon nombre de documents qui précisent les différents aspects du contexte dans lequel se situent le trafic des personnes et l'immigration des femmes. Disponibles à : <http://www.inet.co.th/org/gaatw/> [mai 2002].

¹¹Expression empruntée à ma collègue Roxanne Nadeau.

References

- Allman, D. *M is for Mutual A is for Acts: Male Sex Work and AIDS in Canada*. Ottawa: Santé Canada, 1999.
- Barry, K. *The Prostitution of Sexuality*. New York: New York University Press, 1995.
- Brock, D. R. *Making Work, Making Trouble: Prostitution as A Social Problem*. Toronto: University of Toronto Press, 1998.
- Bowlby, R. *Féminisme et Women Studies : vieilles histoires*. Disponible à : <http://pum12.pum.umontreal.ca/revues/surfaces/vol3/bowlby.html> [mai 2002].
- Comité du Bloc Québécois sur la prostitution de rue. *De l'anathème au dialogue*. Montréal : Le comité, 2001.

- Ekberg, G. *La prostitution et la traite des femmes : concepts de base & l'approche suédoise en matière de prostitution*. Montréal : Comité québécois femmes et développement de l'AQOCI, 2001.
- Gemme, R. et N. Payment. « Évaluation de la répression de la prostitution de rue à Montréal de 1970 à 1991. » *Revue sexologique* 1(2) (1993): 161-192.
- Guillaumin, C., « Pratique du pouvoir et idée de nature 1 : L'appropriation des femmes. » *Questions féministes* 2 (1978): 5-30.
- Kempadoo K, Doezema J (éds). *Global Sex Workers. Rights, Resistances and Redefinition*. New York: Routledge, 1998.
- Kennedy, N. « Imaginer et travailler pour un monde où les femmes auront le droit de ne pas être prostituées ». In *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe : Document de travail préparatoire à la tournée provinciale*. Montréal: Fédération des femmes du Québec, 2001. 17-23.
- Leigh, C. "Inventing Sex Work." *Whores and Other Feminists*. Ed. J. Nagle New York: Routledge, 1997. 223-231.
- Parent C. « Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire. » *Sociologie et Sociétés* 33 (1) (2001): 159-178.
- Parent, C. « La 'prostitution' ou le commerce des services sexuel ». In *Traité des problèmes sociaux* sous la direction de Dumont F et al. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1994. 393-407.
- Pheterson, G. *Le prisme de la prostitution* (Traduit de l'anglais par Mathieu CN.) *The Prostitution Prism*. Amsterdam AUP, 1996). Paris: L'Harmattan, 2001.
- Pheterson, G. *A Vindication of the Rights of Whores: The International Struggle for Prostitutes' Rights*. Seattle: Seal Press, 1989.
- Raymond, J. *Légitimer la prostitution en tant que travail: L'Organisation internationale du travail appelle à la reconnaissance de l'industrie du sexe*, 1999. Disponible à : www.uri.edu/artsci/wms/hughes/catw/ilofr.htm [mai 2002].
- Rich, A. « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne. » *Nouvelles questions féministes* 1 (1981): 15-43.
- Sansfaçon, D. *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*. Montréal : Le comité, 1999.
- Segal, H. *Rapport du Institute for Research on Public Policy*. 1999. Disponible à <http://www.irpp.org/fr/newsroom/archive/1999/112499f.pdf> [mai 2002]
- Thiboutot C. « Lutte des travailleuses du sexe: perspectives féministes ». In *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe: Document de travail préparatoire à la tournée provinciale*. Montréal : Fédération des femmes du Québec, 2001
- Thiboutot, C. « Le mouvement des prostituées: bientôt vingt ans ». *Perspective* (1994) : 14-16.
- Toupin L. *La question du «trafic des femmes»: points de repères dans la documentation des coalitions féministes internationales anti-trafic*. Montréal : Alliance de recherches IREF/Relais-femmes, 2002.
- Toupin, L. « Les courants de pensée féministe ». In *Qu'est-ce que le féminisme ?*, sous la direction du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine et Relais-femmes. Montréal : CDEACF et Relais-femmes, 1997.
- Walkowitz, J. R. *Prostitution and Victorian Society*. New York: Cambridge University Press, 1980.

ALEXIS EASLEY

The Visitation

Take this cup; I offer it to you
 Without malice—only with the proviso
 That you stop cutting holes
 in the pages of my books
 and marking out the endings with ink.
 With you (capital I) standing on the margin,
 Throwing shadows on my pages,
 I cannot make sense of Connie's flowers
 Or Bertha's candlesticks. There is only you
 Staring down the words, leaving ash trails
 Where you have burned them:
 Little infernos.

Don't think I didn't see you slip
 Back into that sentence,
 Wringing it through rollers,
 Then disappear into the green wallpaper,
 All around me now—caught.

So you might as well come down.
 Take the cup and fill it with your devil's tool:
 Take it all with you.
 Once you are gone
 I will build a bed of canvases
 And stitch a blanket of paper.
 I will lie down and wait
 for the women to return
 with their words and paint.
 And I will be able to say
 I was saved by art.

Alexis Easley is an Assistant Professor of English at the University of Alaska Southeast, where she teaches literature and composition. Her book, First-Person Anonymous: Women Writers and the Victorian Print Media, is forthcoming from Ashgate Press.